

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1835

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO

Ventes et cessions

753 234 053 RCS Saint-Malo.

APRODESS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 33, Rue de l'Amirauté, Kermad, 22100 Dinan.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : CUREETY SAS la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 33 rue de l'Amirauté, 22100 Dinan le montant du capital : 100.822 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 837 906 874 RCS SAINT MALO Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : APRODESS la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : Kermad 33 rue de l'Amirauté, 22100 Dinan le montant du capital : 1.000 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 753 234 053 SAINT MALO L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 583 042,20 € passif : 0 € Actif net : 583.042,20 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Le rapport d'échange est de 0,663 action de la Société Absorbante pour 1 action de la Société Absorbée Le montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : 581.716,20 € La date du projet commun de fusion : 13/05/2026 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : le 15/05/2026 au greffe du Tribunal de commerce de Saint Malo, tant pour la société absorbante que pour la société absorbée..